

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 12 DECEMBRE 2011

- nouvelle proposition n° 6 de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Xavier Ganiot (PS) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 25 cosignataires, demandant l'introduction d'un concept de subventions aux associations, fondations et aux autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles

Mme Christa Mutter (Verts) présente la proposition précitée, qui a la teneur ci-après :

*Wir schlagen vor, dass die Gemeinde ein Subventionskonzept mit Mehrjahresverträgen (analog zu jener der Kulturveranstalter) einführt, das gemeinnützigen Organisationen und der Gemeinde eine solidere Budgetplanung erlaubt.*

*Damit sollen brüske Subventionsstreichungen in Zukunft vermieden werden. Mit einer klaren Beitragspolitik an Organisationen (vor allem in den Bereichen Soziales, Umwelt, Gesellschaft, Sport, Quartierleben) würde die Stadt anerkennen, dass diese Organisationen für das Gemeinwesen eine wichtige Rolle spielen und Funktionen erfüllen, welche die Gemeinde selbst nicht erbringen kann, und dass ihr grosser Anteil an Freiwilligenarbeit meist professionelles Niveau hat.*

*Nous proposons d'introduire un concept de subventions aux associations, fondations et autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles qui permettrait une meilleure planification budgétaire aussi bien pour les organisations que pour la Commune.*

*Nous proposons que la Ville développe un concept de subventionnement qui serait applicable aux organisations dans les domaines social, écologique, sportif, aux associations de quartiers ou en faveur de telle ou telle générations. Ce concept devrait décrire les critères et conditions de subventionnement et garantir aux organisations concernées un subventionnement stable sur plusieurs années, à l'instar des conventions pluriannuelles qui existent dans le domaine culturel.*

*Des suppressions subites de subventions ont touché lourdement plusieurs associations ces dernières années. Il s'agissait souvent de montants relativement modestes par rapport au budget communal (4-15'000 francs) mais qui revêtaient un caractère décisif ou capital pour la survie d'une organisation. Des revirements spontanés comme pour 'La Main tendue' ne semblent pas satisfaisants si l'on veut conserver une vue d'ensemble de la politique de subventionnement.*

*En adoptant une telle politique, la Ville pourrait reconnaître que ces organisations accomplissent un travail précieux et indispensable pour la population, travail que la Commune elle-même ne serait pas à même d'assumer pour ce prix. La qualité des prestations fournies est de niveau professionnel même s'il est fait pour une part importante grâce au bénévolat.*

*Cette proposition concernerait notamment des organisations telles qu'Espace Femmes, la Maison de la petite enfance, la Main tendue, CCSI/SOS Racisme et d'autres organisation en faveur des immigré(e)s, les scouts/Jubla et d'autres organisations de jeunesse, mais aussi les associations de quartier ou les sociétés sportives.*

*Pour garder une certaine souplesse, le budget communal devrait en outre prévoir un montant annuel pour des subventions extraordinaires (dépenses imprévisibles, investissements uniques, évènement spécial)."*